

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE DIMBSTHAL

Arrondissement
de Saverne

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus : 11

Séance du Mardi 19 Mai 2015 à 20h

Conseillers en fonction : 11

Sous la présidence du Maire Claude SCHMITT, Maire

Conseillers présents : 10

Procuration : 1

Etaient présents :

Les conseillers MM. -M.AMAT – D. ANTONI - S. DIETRICH –G. EINSELEN –
C. EHRHARDT - Y. STEVAUX --- S. WENDER -- A. WOLBERT -
Melle J. ZAGALA

Secrétaire de séance WENDER Sébastien

Absents excusés : M. HISS

Convocation et affichage : 30 avril 2015

Ordre du jour

M. le Maire ouvre la séance en précisant que suite à une erreur de montant dans la délibération 2015-17 il y a lieu d'annuler et remplacer cette délibération, il souhaite donc rajouter ce point à l'ordre du jour :

Terrain multisports – Choix des prestataires et demandes de subvention, Annulation et remplacement de la délibération 2015-17 du même objet

L'ensemble du Conseil Municipal autorise M. le Maire à rajouter ce point à l'ordre du jour.

- 2015-21 Adoption du Procès verbal du 19 Mars 2015
- 2015-22 Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur – approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs
- 2015-23 Eclairage public - Offre de prix
- 2015-24 Cimetière – Mise à disposition de poubelles – Renouvellement des concessions
- 2015-25 Demandes de subvention
- 2015-26 Urbanisme - Information
- 2015-27 Terrain multisports – Choix des prestataires et demandes de subvention
Annulation et remplacement de la délibération 2015-17 du même objet
- 2015-28 Divers et Information

2015-21. Adoption du Procès-verbal du 19 Mars 2015

Le procès verbal de la séance du 19 Mars 2015 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

2015-22. Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur – approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif.

Suite aux retours des communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, il vous est maintenant proposé de prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert à la carte et pour demander à M. le Préfet du département de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ».

L'objectif est la création juridique du Syndicat mixte au 1^{er} juillet 2015 pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016. La convention précisant les modalités d'élections du Comité syndical est également jointe à ce rapport pour approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2015 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 mars 2015 approuvant le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,

Décide d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

Il prend acte des caractéristiques suivantes du Syndicat mixte :

- le Syndicat mixte prendra la dénomination -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, place du quartier blanc à Strasbourg

- le Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique aura pour objet 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme, 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme, 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux, 5 - La tenue des diverses listes électorales, 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire, 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

- le Comité du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » sera composé de :

. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin

. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics

. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes

Il décide également des dispositions suivantes :

- Approuve les statuts annexés à la présente délibération

- Approuve les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical

- Demande au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

- Désigne M. Claude SCHMITT en qualité d'électeur titulaire et M DIETRICH Steve en qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. À ce titre M SCHMITT Claude et M DIETRICH Steve sont éligibles en tant que délégué du collège des communes.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet du Bas-Rhin

- Monsieur le Président de la communauté de communes de Marmoutier-Sommerau

2015-23. Eclairage public- Offre de prix

M. le Maire soumet l'offre de prix de Francis Baradel de Ostwald, concernant la commande de candélabres et des boitiers de raccordement.

Par ailleurs, un devis pour les semelles d'adaptation sur mesure doit être demandé à d'autres entreprises.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le devis de Francis Baradel pour un montant de 13 252.80 € TTC.
- Dit que cette dépense sera imputée au compte 2152 opération n° 68 « Eclairage public » du budget primitif 2015
- Autorise Monsieur le Maire à demander un devis complémentaire pour les semelles d'adaptation et à engager les dépenses.
- Autorise M. le Maire à signer le bon de commande à intervenir.

La pose des lampadaires est prévue le 24 octobre 2015.

2015-24. Cimetière – mise à disposition de poubelles - Renouvellement des concessions

M. le Maire informe que suite au dernier Conseil Municipal, la poubelle du cimetière a été supprimée. Cette décision a été prise suite à de nombreuses incivilités constatées dans les poubelles mises à disposition des villageois au cimetière, mais également pour une raison de coût élevé de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. A l'atelier municipal, seulement 2 poubelles sur 3 sont régulièrement sorties lors du ramassage car il y a très peu de déchets d'ordures ménagères, il a donc été décidé d'en supprimer une pour réduire le coût de la redevance.

Suite à cette décision, de nombreux habitants ont fait part au maire, ainsi qu'à certains conseillers municipaux, de leur mécontentement.

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. Claude Wender dans lequel il exprime son point de vue et sa déception concernant la suppression des poubelles au cimetière.

Suite à toutes ces remarques, le Maire, après en avoir discuté avec les adjoints et les ouvriers communaux, propose de remettre à disposition des concitoyens une poubelle de 120 litres et d'en transvider le contenu dans une des poubelles de l'atelier ou de la salle des fêtes pour lesquelles la commune paye déjà une redevance et qui sont souvent peu remplies. Une caisse à 3 points sera également mise à disposition pour les déchets verts et organiques, cette caisse est plus facile à vider qu'un composteur.

Sébastien Wender se propose de réaliser une pancarte informative relative au tri.

M. le Maire évoque également le renouvellement des concessions.

Plus des deux tiers des tombes font maintenant l'objet d'une concession de 15 ou 30 ans.

Suivant l'article 10 du « Règlement du Cimetière Communale de Dimbsthal », les tombes peuvent être reprises par la commune quinze ans après l'inhumation si la famille n'a pas manifesté sa volonté de prendre une concession.

Les places sont limitées dans le cimetière, M. le Maire souhaiterait faire parvenir un courrier à tous les concitoyens afin de connaître les ayants droit d'une tombe et s'ils souhaitent se porter candidat d'une tombe encore disponible ou se désister.

Suite à l'exposé du maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la proposition de remettre une poubelle à disposition des villageois au cimetière ainsi qu'une caisse pour les déchets verts et organiques
- Autorise M. Sébastien Wender à concevoir une pancarte informative relative au tri
- Autorise le Maire à faire parvenir un courrier relatif au renouvellement des concessions
- Autorise M. le Maire à signer les pièces à intervenir.

2015-25. Demandes de subvention

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différentes demandes de subvention.

- SONNENHOF
- Croix Rouge Française – unité locale du canton de Saverne-Marmoutier
- APF Délégation Départementale du Bas-Rhin
- Association du Massif Vosgien

M. le Maire donne également lecture de la lettre de remerciement de l'Amicale des Donneurs de Sang de Dimbsthal, Salenthal et Singrist.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité,

- de rejeter toutes les demandes

2015-26. Urbanisme - Information

Le Conseil Municipal prend connaissance des suites réservées aux demandes :

Permis de construire

- HUY Patrice et Potier Patricia, projet d'agrandissement d'une maison – PC 067 096 15 E0001 Arrêté positif sous condition dérogeant à l'article R111-18 du code de l'urbanisme, car une partie de l'extension se situe à environ entre 15 cm et 40 cm de la limite parcellaire Sud.
- DIETRICH Steve et GEYER Cindy, construction d'une maison d'habitation – PC 067 096 15 E0004, en cours d'instruction

Déclaration préalable

- EINSELEN Bernard, construction d'un abri de Jardin– DP 067 096 15 E0002 en cours d'instruction

2015-27. Terrain Multisports – Choix des prestataires et demandes de subvention

Annule et remplace la délibération 2015-17 du 19 mars 2015 du même objet

Suite à la réunion de la commission « Fêtes, sports et loisirs » le maire présente les 4 devis pour l'installation de la structure Multisports et les trois devis pour l'aménagement de la plateforme avant pose de la structure Multisports.

Les sociétés les moins-disantes sont « CP BAT'Environnement » sise à Waldowisheim au prix de 19 495.44 € TTC pour l'aménagement de la plateforme avant pose de la structure Multisports et « Sport France » sise à Boran-sur-Oise au prix de 36 459.60 € TTC pour l'installation de la structure Multisports.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- Approuve l'attribution des travaux d'aménagement de la plateforme à la société CP BAT'Environnement sise à Waldowisheim au prix de 19 495.44 € TTC.
- > Approuve l'attribution des travaux à la société Sport France sise à Boran sur Oise au prix de 36 459.60 TTC d'installation de la structure Multisports
- > Sollicite en plus de la demande faite dans le cadre de la DETR 2015 une aide financière auprès du député Patrick Hetzel, de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale d'Alsace, du Conseil Départemental, de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau
- > Autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

2015-28. Divers et Informations

2015-28.1. Journée Dimbsthaloise

Monsieur le Maire informe que la commission Fêtes Sports et Loisirs s'est réunie avec l'association socioculturelle afin de préparer l'organisation de la 14^{ème} rencontre dimbsthaloise, qui se déroulera le dimanche 14 juin 2015.. Il procède ensuite à un tour de table pour connaître les personnes qui pourront être présentes afin d'aider au bon déroulement de la journée.

2015-28.2 Agenda d'Accessibilité Programmé

M. le Maire explique que les services de l'état demandent de prévoir un calendrier de travaux à effectuer en 2015 afin de rendre les bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une ordonnance du 26 septembre 2014 a instauré officiellement les Agendas d'Accessibilité Programmée qui constituent un cadre législatif pour la mise aux normes « accessibilité des établissements recevant du public ». Cet agenda est obligatoire pour tous les ERP qui n'ont pas respecté les règles d'accessibilité au 31 décembre 2014. Cet agenda doit être transmis en préfecture avant le 27 septembre 2015.

Au vu des difficultés à réaliser certains travaux, le Maire propose de solliciter une dérogation auprès du Sous-préfet de Saverne afin de ne pas réaliser les travaux préconisés par le diagnostic accessibilité établi par le bureau d'étude A2C^H. L'ensemble du Conseil Municipal en prend note et approuve la proposition du maire de solliciter une demande de dérogation auprès du Sous-préfet de Saverne.

2015-28.3 Rythmes scolaires pour la rentrée prochaine

M. le Maire donne lecture d'un courrier daté du 13.04.2015 de la direction académique demandant de se déterminer par rapport à l'organisation retenue pour l'année prochaine et ce, avant le 15 juin prochain.

La demande de reconduction éventuelle de l'expérimentation doit être accompagnée d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) afin que la commune puisse bénéficier du fonds de soutien accordé par l'Etat pour l'an prochain (50 euros par enfant pour l'année).

Suite à une réunion du SIVU du Tannenwald en date du 18 mai, il a été décidé de demander la reconduction de l'expérimentation, à savoir l'augmentation de la durée de la journée d'enseignement à 6 heures au lieu de 5h30, permettant ainsi de libérer une demi-journée, soit le vendredi AM pour le regroupement. La demande ne sera pas accompagnée d'un PEDT, la mise en place de NAP est beaucoup trop difficile à organiser dans le regroupement.

Chaque commune du RPI du Tannenwald devra faire la demande de reconduction auprès de l'académie de Strasbourg. L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette décision.

2015-28.4 DETR 2015

M. le Maire informe des suites données à la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'aménagement d'un terrain multisports. Le projet a été retenu à la programmation 2015 et il fera l'objet d'une décision attributive de subvention très prochainement. Le dossier est reconnu comme complet, une attestation a été délivrée qui permet à la commune de démarrer les travaux.

L'ensemble du Conseil Municipal en prend note.

2015-28.5 Fête des aînés

Au vu des élections régionales prévues le 6 décembre prochain, M. le Maire informe que la fête des aînés aura lieu cette année le 29 novembre. Cette année il n'y aura pas d'animation musicale puisque beaucoup d'aînés ont fait savoir qu'ils sont gênés par la musique.

L'ensemble du Conseil Municipal en prend note.

2015-28.6 Repair Café

M. le Maire informe de l'organisation d'un Repair Café le samedi 30 mai à l'îlot du Moulin de Saverne.

A l'initiative du SMICTOM de Saverne, ce Repair Café consiste en une après-midi conviviale autour de la réparation d'objets ne fonctionnant plus, à l'aide bénévoles experts en électricité, informatique, mécanique... L'objectif est d'aider les particuliers à réparer des objets comme des appareils informatiques, petit électroménager, vélos, outillage de jardin, vêtements...

L'ensemble du Conseil Municipal en prend note.

Procès-verbal des délibérations certifié exécutoire,
Compte tenu de la réception des délibérations à la Sous-préfecture de Saverne et de sa publication

Le Maire,
Claude SCHMITT

Suivent les signatures des membres présents

MM. M. AMAT

D. ANTONI

S. DIETRICH

Mme C.EHRHARDT

G.EINSELEN

M. HISS
Procuration C. Schmitt

Y. STEVAUX

S. WENDER

A.WOLBERT

Melle J. ZAGALA